

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 JUIN 2023

N° d'ordre : DEL 20-06-2023

Objet de la délibération :

REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS DE 2022 SUR  
LE BUDGET PRIMITIF 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :  
22/05/2023

Date de publication en ligne :  
06/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS

Absents excusés : Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Christiane CHILLAN qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Sylvie DESAGE qui donne pouvoir à Francine JACQUET, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thierry PARNOT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le compte de Gestion et le compte administratif pour 2022,

Vu l'avis de la commission finances du 16/05/2023,

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés, 5 CONTRE (Mesdames Bertrand, Lamé, Messieurs Auboïs, Bentouré et Gueffier),

DECIDE d'accepter la reprise définitive des résultats 2022 selon le calcul suivant :

Section de fonctionnement :

* Dépenses		4 179 124,87	
* Recettes	4 485 441,97	}	
* Excédent 2021 reporté	1 182 085,02		5 667 526,99

A - Excédent de fonctionnement 1 488 402,12

Section d'investissement :

* Dépenses		967 913,17	}	
* Déficit 2021 reporté		793 745,89		1 761 659,06
* Recettes	1 062 649,40			

B – Déficit d'investissement -699 009,66

Résultat de clôture de l'exercice :

C – Excédent (A-B)	789 392,46
--------------------	------------

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	145 216,74
Recettes	403 444,00

D - Ecart RAR	258 227,26
---------------	------------

## RESULTAT DEFINITIF :

E - EXCEDENT (C+D)	1 047 619,72
--------------------	--------------

AFFECTATION DU RESULTAT :

001 Déficit d'investissement	699 009,66	(B)
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	440 782,40	} (A)
002 Résultat de fonctionnement	1 047 619,72	

INSCRIT et affecter au budget primitif 2023 les résultats de l'exercice 2022 des sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT :

001 Déficit d'investissement	699 009.66 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	440 782.40€
002 Excédent de fonctionnement	1 047 619.72€



Fait à ABLIS, le 05/06/2023

Le Maire,  
Jean-François SIRET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).